

Le Domaine des Rues
Chenillé-Changé
49220 CHENILLE CHAMPTEUSSÉ
Tél. : 02.41.41.08.41
Fax : 02.41.33.95.42
info@domainedesrues.com
m.cadeau@domainedesrues.com

Depuis 2012, le Domaine des Rues organise son marché de Noël avec pour ambition de mettre en valeur et de promouvoir le travail et les richesses de notre territoire.

Cette année, il se déroulera **le samedi 28 novembre de 14h à 19h et le dimanche 29 novembre de 10h à 18h**. Nous espérons que la crise sanitaire actuelle sera loin et que nous pourrons maintenir cet évènement dans de bonnes conditions. Nous reviendrons vers vous en temps et en heure si des changements arrivent.

Comme les années précédentes, nous accueillerons **producteurs, artisans et créateurs locaux**. Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des inscriptions et en fonction de l'activité des exposants. **Sur le bulletin d'inscription, nous vous demandons un descriptif complet de votre activité et de vos produits afin de ne pas avoir de produits similaires** (site internet, blogue, facebook, photos...). Nous effectuerons une sélection des exposants, en fonction de la date d'arrivée des inscriptions et en fonction de l'activité des exposants.

Vous trouverez ci-contre le règlement intérieur de la manifestation ainsi que le bulletin de réservation d'emplacement. Merci de bien vouloir me les retourner dès que possible accompagné de votre règlement à l'ordre de la SICA Domaine Rouge des Prés à l'adresse ci-dessus.

En vous souhaitant de passer un agréable été,

Le Domaine des Rues
Mélanie CADEAU



MARCHÉ DE NOËL DU DOMAINE DES RUES SAMEDI 28 NOVEMBRE ET DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2020

A retourner au plus vite, inscription traitée par ordre d'arrivée
accompagné de votre règlement à l'ordre de
SICA Domaine Rouge des Prés à :

Le Domaine des Rues Chenillé-Changedé - 49220 CHENILLE CHAMPTEUSSE ou par mail m.cadeau@domainedesrues.com

Nom et Prénom du titulaire de l'emplacement :

Dénomination de l'entreprise ou société :

Activité (préciser la totalité de produits présentés) :

.....

Adresse complète :

Portable : Fixe :

Mail :

Site internet :

Merci de nous préciser votre site interne, blogue ou autres moyens afin de visualiser vos créations et produits.

Emplacement demandé : Emplacement ≈ 2m X 3m (profondeur) : **35€**

Besoin d'une table dans votre stand (1 SEULE possible selon stock disponible) : oui non

Nombre de chaises demandées sur votre stand :

Remarque :

Pièces justificatives requises :

Pour les commerçants :

Joindre le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers

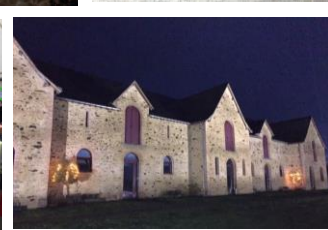
Pour les artistes libres, particuliers et associations :

Joindre une copie de votre carte nationale d'identité ou permis de conduire valable.

Chaque exposant doit souscrire une assurance responsabilité civile, en rapport avec son activité commerciale ou artisanale.

Accepte et m'engage à respecter les conditions liées au règlement.

Signature du responsable



RÈGLEMENT MARCHÉ DE NOËL DU DOMAINE DES RUES

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020
DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2020

Le Marché de Noël organisé par la SICA Domaine Rouge des Prés, est **un évènement qui réunit producteurs, artisans et créateurs locaux**. Il se déroulera au **Domaine des Rues à Chenillé-Champteussé** et seuls les exposants inscrits auront l'autorisation d'accéder aux emplacements prévus.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue contre les vols et les risques inhérents à l'activité à l'encontre de l'organisateur. Seul le titulaire de l'autorisation d'exposer assumera les charges et conséquences d'un sinistre, d'un contrôle pour lequel il serait mis en cause.

Les exposants devront être **présents les 2 jours** afin de pouvoir accueillir les visiteurs à 14h le samedi et à 10h le dimanche, nous ouvrirons nos portes dès 11h. L'heure de fin de marché a été fixée à 19h le samedi et 18h le dimanche.

Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des inscriptions et en fonction de l'activité des exposants. L'organisateur pourra se voir refuser des demandes d'emplacements dans plusieurs cas ; produits similaires sur d'autres emplacements, produits en revente... Une sélection des exposants aura lieu à la date de réception de votre bulletin.

L'organisateur n'effectuera pas de changement le jour même, les arrangements amiables pourront s'effectuer entre exposants sous réserve de respecter les délais d'installation et après avis de l'organisateur.

Les emplacements peuvent être équipés d'une prise électrique (vous pouvez vous munir d'une rallonge électrique et multiprise), de chaises et éventuellement d'une table (selon disponibilité) si vous en faites la demande sur le bulletin d'inscription.

Droit d'emplacement :

Le droit de place a été fixé comme suit,

Emplacement, environ 2m X 3m (profondeur) : 35€^{TTC}

L'autorisation d'emplacement ne sera effective qu'après paiement du droit de place et l'acceptation du règlement.

Les demandes de participation sont à renvoyer dans les meilleurs délais.

Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

